



# Les langues autochtones de France métropolitaine. Pratiques et savoirs

Jean Sibille

► **To cite this version:**

Jean Sibille. Les langues autochtones de France métropolitaine. Pratiques et savoirs. Claude Gruaz, Christine Jacquet-Pfau. Autour du mot : pratiques et compétences. Séminaire du Centre du français moderne, Tome II, 2006-2009, Lambert-Lucas, pp.69-85, 2010, 978-2-35935-020-3. <<http://www.lambert-lucas.com/autour-du-mot-pratiques-et>>. <hal-00952844>

**HAL Id: hal-00952844**

**<https://hal-univ-tlse2.archives-ouvertes.fr/hal-00952844>**

Submitted on 31 Mar 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LES LANGUES AUTOCHTONES DE FRANCE MÉTROPOLITAINE<sup>1</sup> : PRATIQUES ET SAVOIRS

Jean SIBILLE

CELITH – MoDyCo (UMR 7114, CNRS – Univ. de Paris X)

En France, l'idée de la coïncidence entre un territoire national et le domaine géographique naturel d'une langue semble pour beaucoup une évidence, et l'ignorance de la réalité des langues historiques de ce qui est aujourd'hui la France est assez universellement répandue, y compris chez les linguistes. Sauf, bien sûr, chez ceux qui sont spécialistes de ces langues ou qui se sont penchés sur l'histoire de la linguistique dans notre pays.

Rappelons qu'il faut distinguer (au moins) deux sens du mot *langue* :

1/ D'un point de vue fonctionnel, une langue est un instrument de communication constitué par un système de signes vocaux<sup>2</sup> dont le fonctionnement obéit à un certain nombre de règles. Dans ce sens, toute variété linguistique (parler local, sociolecte...), si proche soit-elle d'une autre variété, est, *en soi*, une langue, car il n'y a pas, quant à leur nature, de différence ou de hiérarchie entre des usages linguistiques qui seraient *des langues* et d'autres qui *ne seraient pas des langues* : dialectes, idiomes, patois... L'établissement d'une hiérarchie entre langues, dialectes et "patois", ne relève pas de la linguistique descriptive mais de la sociolinguistique, et est de l'ordre des représentations.

2/ D'un point de vue typologique, la langue est un *mundartbund*, une "fédération de parlars". Ce terme, récemment apparu dans le champ des sciences du langage (Léonard & Gaillard-Corvaglia, [69/70] à paraître), désigne la langue envisagée comme un réseau dialectal, c'est-à-

---

<sup>1</sup> Nous ne traitons pas dans cet article, des DOM-TOM dont la situation linguistique est, à bien des égards, différente de celle de la métropole.

<sup>2</sup> Ou gestuels, pour les langues des signes.

dire comme un groupe de parlars philogénétiquement proches, présentant des affinités structurales fortes, et facilement inter-compréhensibles ou “inter-apprenables”<sup>3</sup>. Les différentes variétés ou “dialectes” constituant un mundartbund évoluent de façon interdépendante, alors que des langues différentes évoluent généralement, de façon indépendante, même si des langues restées longtemps en contact finissent par développer des affinités et constituer ainsi des *sprachbunds*<sup>4</sup>, des “fédérations de langues”. Lorsqu’un dialecte faisant partie d’un mundartbund se met à évoluer de façon indépendante du reste du mundartbund il devient – ou tend à devenir – une langue distincte (par exemple le catalan par rapport à l’occitan).

Il sera question ici de *langues* (au sens du 2/ ci-dessus) du point de vue d’une typologie reposant sur une analyse “interne” des langues en question. Nous pensons, en effet, que la définition d’une langue ne peut être que linguistique (au sens de la linguistique interne). La définir par une réalité externe telle que la représentation que s’en font les locuteurs, nous semble difficile à accepter d’un point de vue épistémologique.

### Typologies des langues autochtones

En France, les langues (= *mundartbunds*) autochtones<sup>5</sup> sur le territoire métropolitain appartiennent à différentes familles ou sous-familles :

- langue isolée : basque ;
- langue celtique : breton ;
- langues germaniques : dialectes allemands d’Alsace et de Moselle (alémanique et francique), flamand occidental (dialecte néerlandais) ;
- langues romanes :
  - langues galloromanes. Les parlars issus du latin sur le territoire de l’ancienne Gaule se répartissent en 4 ou 5 mundartbunds suivant la façon dont on considère le gascon : 1/ français-langue [70/71] d’oïl<sup>6</sup>. 2/ occitan (+ gascon). 3/ francoprovençal. 4/ catalan ;
  - le corse, qui du point de vue qui nous importe ici peut être considéré comme un dialecte italien, même si, d’un point de vue sociolinguistique, ceci, ne correspond pas à la représentation qu’ont aujourd’hui de leur langue la plupart des Corses ;
  - les parlars liguriens de la haute vallée de la Roya (Alpes-Maritimes) et de Bonifacio en Corse<sup>7</sup>, qui appartiennent au mundartbund gallo-italique<sup>8</sup>.

---

<sup>3</sup> En termes plus triviaux : un ensemble de parlars qui sont tous différents mais qui se ressemblent tous.

<sup>4</sup> Au contraire du *mundartbund*, le *sprachbund* se définit comme une réseau de convergences structurales entre des langues appartenant à des familles différentes, par exemple le *sprachbund* balkanique qui fait converger, par delà leurs différences phylogénétiques le roumain, le bulgare-macédonien, le serbo-croate, l’albanais et le grec, qui sont liés par des variables structurales communes dans la phonologie et la grammaire, outre les emprunts lexicaux, d’ordre adstratique (cf. Léonard & Gaillard-Corvaglia).

<sup>5</sup> Nous définissons la notion de langues autochtones de la façon suivante : “langues parlées sur une partie du territoire national depuis plus longtemps que le français” (plus les créoles si on élargit le champ aux DOM-TOM)

<sup>6</sup> Nous considérons le terme *français* comme strictement synonyme de *langue d’oïl*, et nous y incluons les dialectes primaires (picard, gallo, poitevin-saintongeais, bourguignon, etc.), contrairement à un usage récent qui tend à réserver l’usage du terme *français*, à la langue standard et aux dialectes secondaires (français méridional, fr. québécois, fr. africain(s)...) et à inclure les dialectes primaires dans la seule notion de *langue d’oïl*. On rencontre aussi l’expression *langues d’oïl*, au pluriel, apparue à la fin des années 1970, pour désigner les dialectes primaires. *Dialecte primaire* = “variété d’une langue qui n’est pas issue de la variété standard mais coexiste avec elle depuis l’origine” ; *dialecte secondaire* = “variété d’une langue issue de la variété standard”.

<sup>7</sup> Le parler autochtone de Monaco est également ligurien. Les parlars liguriens de Biot et Valauris (Alpes-Maritimes) se sont éteints au cours du XX<sup>ème</sup> siècle.

L'appartenance ou la non-appartenance du gascon au mundartbund occitan est une question complexe à laquelle on ne peut pas répondre de façon tranchée. Ainsi que l'a montré récemment Jean-Pierre Chambon (2002), d'un point de vue "génétique" (c'est-à-dire du point de vue de son origine), il constitue une unité distincte de l'occitan proprement dit (certains traits phonétiques caractéristiques du gascon existaient déjà au VI<sup>e</sup> siècle), mais il a toujours évolué au contact de l'occitan proprement dit (et souvent en symbiose avec ce dernier) ; d'un point de vue synchronique (c'est-à-dire du point de vue de la langue telle qu'elle existe aujourd'hui), le gascon est généralement considéré comme une variété d'occitan.

On peut également classer les langues autochtones en fonction de leur situation et de leur statut :

- *langue dotée d'un standard ayant statut de langue officielle* : français-langue d'oïl ;
- *langues minoritaires dont la totalité ou la quasi-totalité du territoire historique se situe en territoire français* : breton et occitan ;
- *langues minoritaires transfrontalières jouissant d'un statut officiel dans un pays voisin* : catalan et basque ; [71/72]
- *idiomes pouvant être considéré comme une variété d'une langue dotée d'une forme standard, ce standard étant langue officielle dans un pays étranger* : corse par rapport à l'italien, alémanique et francique par rapport à l'allemand standard, flamand occidental par rapport au néerlandais standard. Dans ce cas, la perception qu'ont les locuteurs de leur langue peut varier d'une région à l'autre ou en fonction de différences idéologiques : En Corse, l'idée que le corse soit un dialecte italien est majoritairement rejetée et de fait, le développement par des linguistes de théories définissant la langue par l'idée que s'en font les gens s'est trouvé en phase avec un besoin idéologique du régionalisme et du nationalisme corses<sup>9</sup>. Au contraire, en Alsace les régionalistes défendent l'idée que le dialecte est une variété d'allemand tandis que, paradoxalement, la promotion du dialecte comme langue distincte de l'allemand est plutôt une position jacobine.
- *Idiomes transfrontaliers dont la plus grande partie du territoire historique se situe dans un pays voisin et qui n'ont pas de statut officiel dans ce pays* : parlars liguriens.

## Délimitation des aires linguistiques

En Europe occidentale, les langues se répartissent historiquement en territoires compacts dans lesquels il n'existe pas de minorités ethno-linguistiques : dans les régions concernées, les langues autochtones dites aujourd'hui minoritaires ont donc été d'usage général dans la société jusqu'à ce qu'elles régressent devant la langue officielle au point de devenir minoritaires sur leur territoire historique. En Europe de l'Est ou dans d'autres régions du monde, le rapport des langues au territoire est différent ; les langues y sont plutôt communautaires et on rencontre des systèmes d'enclaves linguistiques comme dans les Balkans, le Nord de l'Iraq, l'Italie du Sud<sup>10</sup>, ou des langues à territoire partagé.

Dans le cadre du système "occidental" la délimitation des aires géographiques de deux *mundartbunds* appartenant à des familles différentes (occitan-basque, espagnol-basque, oïl-

<sup>8</sup> On appelle *gallo-italiques* les dialectes d'Italie du Nord (au nord d'une ligne La Spezia-Rimini) qui présentent de nombreuses affinités avec les langues galloromanes et ne peuvent être considérés comme des dialectes *italiens* au sens linguistique du terme ; ce sont : le piémontais, le lombard, le dialecte d'Emilie-Romagne, le ligurien (ou *génénois*) ; le vénète est généralement considéré comme un dialecte de transition entre le mundartbund gallo-italique et les dialectes italiens proprement dits.

<sup>9</sup> Nous ne portons pas ici de jugement, positif ou négatif sur le régionalisme ou le nationalisme corses, mais nous ne pensons pas que le fait de vouloir à tout prix séparer le corse de l'italien ait servi en quoi que ce soit les idées défendues par les régionalistes ou les nationalistes.

<sup>10</sup> De ce point de vue l'Italie du Nord fait partie du système occidental tandis que l'Italie du Sud fait partie du système oriental.

allemand, oïl-breton...) ne pose pas de problème linguistique : dans ce cas on passe sans transition d'un idiome à l'autre. En revanche la délimitation des différentes langues au sein d'un ensemble de langues appartenant à la même famille (langues romanes, langues germaniques, langues slaves) [72/73] est plus délicate car il peut exister des zones de transition ou d'interférences linguistiques.

En France, les premiers travaux visant à délimiter une frontière linguistique remontent à 1873. Cette année-là, sur proposition de la Société pour l'étude des langues romanes de Montpellier, une mission est confiée par le Ministère de l'instruction publique à deux philologues : Charles de Tourtoulon et Octavien Bringuier, afin de déterminer où passe exactement la limite entre langue d'oc et langue d'oïl. En deux séjours ils vont fixer 400 km de limite, de la pointe de Grave à la Forêt de Nouzier, en Limousin. La suite, faute de crédits, ne viendra pas. Tourtoulon et Bringuier, qui vont effectuer un véritable travail de terrain, ne croient pas à la théorie alors en vogue du passage insensible d'une langue à l'autre, ils croient à l'existence d'une frontière, même si, dans les zones de contact, cette frontière peut être "floue" et s'il peut exister des influences réciproques parfois notables. Leur méthode est de travailler d'abord avec les archives et les érudits locaux, puis de se rendre sur le terrain pour un travail d'enquête auprès des locuteurs.

Ce travail, qui reste d'une grande modernité, sera vivement contesté par les linguistes parisiens : Paul Meyer à l'École des Chartes et surtout Gaston Paris à la Sorbonne. En effet, à partir de 1880, la tendance dominante dans la dialectologie française, impose, au nom de la science, l'idée que, s'agissant des pratiques vernaculaires, non seulement il n'existe pas de dialectes, mais encore qu'il n'y a pas de limites territoriales entre les différentes langues romanes : l'espace linguistique issu du latin constituant « une tapisserie dont les couleurs variées se fondent sur tous les points en nuances insensiblement dégradées »<sup>11</sup>. Gaston Paris parle de « muraille imaginaire » et « d'étrange frontière coupant la France en deux et passant par des points absolument fortuits ». Car la question n'est pas seulement linguistique, elle est aussi politique : les romanistes parisiens refusent d'accorder une existence autonome aux parlers occitans car ils refusent d'admettre un morcellement de la France fondé sur une différence linguistique. La théorie de Gaston Paris peut être qualifiée de *gradualisme intégral*, car elle suppose, non seulement que la variation est continue (ce qui, à l'intérieur d'un même *mundartbund* est souvent vrai), mais, de plus, que la variation est homogène : à savoir que l'on passe insensiblement d'un parler à l'autre : on comprend bien le parler du village voisin, un tout petit peu moins bien celui du village suivant, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on ne se comprenne plus du tout. Or on sait aujourd'hui que cette vision est erronée. La réalité géolinguistique n'est pas la réalité simple que décrit Gaston Paris, mais une réalité complexe : il existe des zones de plus ou moins grande variation, des zones de continuité, des zones de rupture, des zones d'interférence. En outre, l'intercompréhension spontanée à l'oral peut [73/74] être brouillée par des phénomènes phonétiques de surface, qui n'altèrent pas les structures profondes (par exemple, un parisien ne comprendra pas spontanément une personne parlant très vite avec un fort accent québécois), dans ce cas, la non-compréhension n'est pas due à une absence de compétence dans la langue, mais à une mauvaise réception du message.

.../...

---

<sup>11</sup> Gaston Paris, cité par Brun-Trigaud p. 254.



Les limites nord et sud du Croissant sont assez faciles à tracer : on peut donc dire qu'à cet endroit, il n'existe pas une limite oc / oïl, mais deux limites entre lesquelles se trouve une zone interférentielle<sup>12</sup>.

### Formation des différents *mundartbunds*

Une fois établie l'existence de différents *mundartbunds*, il est légitime de se poser la question de leur formation. Le schéma le plus courant pour décrire l'évolution des langues est un schéma arborescent de division à l'infini. Si on applique ce schéma, il y aurait eu, dans le cas qui nous occupe, une protolangue : le galloroman, qui se serait morcelé en plusieurs idiomes : proto-occitan, proto-français, proto-francoprovençal, qui se seraient à leur tour morcelés en différents dialectes et parlers.

Ce schéma arborescent est un schéma abstrait qui reste sans doute valable pour rendre compte de l'évolution des langues sur la très longue durée (par exemple l'évolution des langues indo-européennes depuis les origines jusqu'à nos jours). Pour expliquer la formation et l'évolution des langues sur des durées plus courtes (par exemple la formation des langues romanes à partir du latin), d'autres schémas peuvent être proposés. La théorie de la rétraction de l'aire lyonnaise développée par Jean-Pierre Chambon<sup>13</sup> tend à montrer que la formation des différentes langues (dans le sens de *mundartbund*) présentes sur l'espace galloroman résulte d'une recomposition des espaces linguistiques due au déclin progressif de l'influence linguistique de Lyon, ancienne capitale des Gaules. Autrement dit l'évolution linguistique sur un territoire donné ne se fait pas systématiquement de façon [75/76] divergente, mais par divergence, convergence et réagrégation de différents territoires linguistiques, en lien avec des événements historiques et des phénomènes économiques.

### Évaluation des pratiques

La première tentative d'évaluation des pratiques linguistiques des français remonte à 1864. Cette année-là, le ministre de l'instruction publique, Victor Duruy, demande aux instituteurs et aux secrétaires de mairie de dresser un bilan du nombre d'enfants francophones et non francophones dans leur commune<sup>14</sup>. Quelques années plus tard, le Ministère de la guerre, à la demande de Duruy, élargit l'enquête aux conscrits. Signalée par Certeau-Julia-Revel (1975), ces données n'ont été véritablement exploitées que dans les années 1970 par l'historien américain Eugen Weber.

---

<sup>12</sup> Typologiquement, les parlers du Croissant sont des parlers génétiquement occitans sur lesquels s'exerce depuis des siècles l'influence des parlers d'oïl, en particulier au niveau phonétique et phonologique. Par exemple, l'étymon BUCATA aboutit à [by'gado ] en occitan méridional, [by'dʒ adɔ ] ou [by'dzadɔ ] en nord-occitan, [by'ʒ ad] dans les parlers du croissant (= "lessive") ; en français BUCATA > *buée*.

<sup>13</sup> Nous n'entrons pas dans le détail de cette théorie car elle n'a pas encore fait l'objet d'une publication de synthèse. On en trouvera toutefois certains éléments dans Chambon & Olivier (2000) et Chambon (2002).

<sup>14</sup> L'enquête de l'abbé Grégoire en 1790 est une enquête essentiellement linguistique, géographique et historique ; sur 43 questions elle ne comprend que 3 questions sur les pratiques contemporaines, qui n'appellent pas de réponse chiffrée ; ce sont : *Question 17* : "Parle-t-on le patois dans les villes ?" ; *Question 19* : "Les campagnards savent-ils également s'annoncer en français ?" ; *Question 20* : "Prêchait-on jadis en patois ? Cet usage a-t-il cessé ?". Les réponses à cette enquête, souvent rédigées par des bourgeois déjà largement francisés, attestent à la fois de l'usage quasi universel des langues autochtones dans la masse de la population, et l'existence, chez les rédacteurs des réponses, d'un puissant courant en faveur de la généralisation du français. L'enquête lancée en 1806 par le chef du bureau de la statistique au ministère de l'intérieur, le baron Barthélémy-Antoine Coquebert de Montbret, est une enquête linguistique : elle consistait en une traduction, souvent assortie de commentaires linguistiques, de la parabole de l'enfant prodigue, sur plusieurs points d'enquête dans chaque département.

À partir des années 1980, on dispose de données régionales ou locales issues de sondages ou d'enquêtes commandées par les régions, les départements, les stations locales de la radio et de la télévision publiques, ou par des associations.

Avant 1999, en métropole, la question des pratiques linguistiques n'avait été traitée, dans le cadre du recensement, qu'en 1963, pour l'Alsace seulement<sup>15</sup>. En 1999, un volet linguistique a été introduit dans l'*Enquête famille* associée au recensement. Cette enquête, intitulée « Étude de l'histoire familiale » a été réalisée par l'Insee et conçue avec le concours de l'Ined. Elle fait l'objet d'une exploitation concertée entre les deux instituts. Jamais auparavant la situation de l'ensemble des langues du pays n'avait été appréhendée de façon homogène sur un échantillon national d'une telle ampleur. Les questionnaires ont été remplis en même temps que les bulletins du recensement par 380 000 adultes vivant en métropole, dont les plus âgés sont nés avant la guerre de 1914. Pour gagner en représentativité, on a volontairement sur-représenté certaines aires (Flandres, Alsace, Moselle, Corse, Pays catalan, Pays basque, Bretagne), avant de redresser les [76/77] résultats lors de la publication. Les questions posées étaient les suivantes :

*Question 19* : « En quelles langues, dialectes ou “patois” vos parents vous parlaient-ils d'habitude quand vous étiez enfant, vers l'âge de 5 ans ? / Votre père ou l'homme qui vous a élevé : 1 – vous parlait en ....., 2 – et aussi en ..... / Votre mère ou la femme qui vous a élevé : 1 – vous parlait en ..... 2 – et aussi en ..... » Cette question était assortie du commentaire suivant : « Exemple : ALSACIEN, BASQUE, BRETON, CATALAN, CORSE, CREOLE, FLAMAND, GALLO, OCCITAN, PICARD, PLATT, PROVENÇAL, ARABE, ESPAGNOL, KABYLE, PORTUGAIS, LANGUE DES SIGNES (LSF). • Pour le français, notez simplement “F” • En cas de dialecte ou “patois”, précisez de quel endroit (PICARDIE, BEARN, ROUERQUE, MOSELLE...) • Pour les langues étrangères, ne notez pas la nationalité, mais la langue. Exemples : ne dites pas algérien, marocain, sénégalais, mais ARABE, KABYLE, WOLOF, etc. »

*Question 20* : « En quelles langues, dialectes ou “patois” parliez-vous à vos jeunes enfants quand ils avaient 5 ans (ou leur parlez-vous maintenant s'ils sont plus jeunes) ? : 1 – Vous leur parliez d'habitude en ....., 2 – et aussi en ..... (si vous n'avez pas eu d'enfant, cochez cette case : ). »

*Question 21* : « Et actuellement, vous arrive-t-il de discuter avec vos proches (conjoint, parents, amis, collègues, commerçants...) dans d'autres langues que le français ? /  oui /  non / Si oui, laquelle ou lesquelles ? 1 –....., 2 –...../

Les quelque 6 700 glossonymes qui ont été cités par les personnes enquêtées ont été ramenés à 400 langues. Les taux de transmission calculés sur la base des populations régionales confirment l'ampleur du déclin des langues minoritaires autochtones au fil du XX<sup>e</sup> siècle. Actuellement la plupart des locuteurs sont âgés et la transmission familiale de ces langues a cessé ou est sur le point de cesser. Les décalages que l'on peut observer entre différentes régions sont dus à des décalages chronologiques dans le déroulement d'un même processus, plus qu'à des situations véritablement différentes.

Mais, malgré les données dont on dispose, l'évaluation du nombre de locuteurs des différentes langues minoritaires autochtones se heurte à plusieurs difficultés :

1) La définition de la notion de “locuteur” : prend-on en compte uniquement les locuteurs actifs (ceux qui sont capables de parler) [77/78] ou également les locuteurs passifs (ceux qui comprennent mais qui ne parlent pas) ? A partir de quel degré de compétence considère-t-on que quelqu'un est locuteur ?

---

<sup>15</sup> En revanche elle est habituellement traitée en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie.



2) La plupart des enquêtes existantes sont purement déclaratives (on n'a pas vérifié la compétence des locuteurs). Or de nombreux facteurs, sociologiques, sociolinguistiques, culturels, peuvent induire des sous-déclarations ou des sur-déclarations.

3) Les différentes enquêtes existantes mettent en œuvre des méthodologies et des questionnements différents ; de ce fait les données ne sont pas toujours comparables.

4) L'enquête Insee-Ined de 1999 pose des problèmes particuliers : comment interpréter les réponses aux questions posées, en terme de nombre de locuteurs ? Est-ce que les personnes ayant déclaré qu'au moins un de leurs parents leur parlait occasionnellement la langue doivent être considérées comme des locuteurs ? Ou seulement celles ayant déclaré qu'au moins un de leurs parents (ou les deux ?) leur parlait habituellement la langue ? Ou seulement les personnes ayant déclaré qu'il leur arrive de discuter dans la langue avec des proches ? Les termes même de *habituellement* et *occasionnellement*, employés dans les publications de l'Insee et de l'Ined sont des interprétations des termes *d'habitude* et *et aussi en* employés dans le questionnaire ; s'il semble logique de traduire par *d'habitude* par *habituellement*, a-t-on le droit de traduire *et aussi en* par *occasionnellement* ? Qu'en est-il des locuteurs qui ne tiennent pas la langue de leurs parents, mais de leurs grands-parents, de leurs oncles et tantes, de leur voisinage, etc. La pratique du terrain montre que, dans le cas des langues menacées, ils peuvent constituer une partie importante des locuteurs. Dans la question 21, au lieu de *langues, dialectes ou "patois"*, il n'est plus question que de *langues*, ce qui a pu inciter certains enquêtés à ne pas déclarer ce qu'ils considèrent comme un "dialecte" ou un "patois". En ce qui concerne notamment l'occitan, qui, contrairement à d'autres langues plus périphériques, n'était pas sur-représenté dans l'échantillon, on peut aussi se poser des questions sur la représentativité de cet échantillon au niveau linguistique.

Le tableau en annexe a été constitué d'après les données de l'enquête Insee-Ined de 1999 :

- **Colonne 2** : Nombre de personnes déclarant<sup>16</sup> qu'au moins un de leurs parents leur parlait *d'habitude* la langue régionale lorsqu'ils avaient 5 ans. [78/79]
- **Colonne 3** : Nombre de personnes déclarant qu'au moins un de leurs parents leur parlait *aussi* la langue lorsqu'ils avaient 5 ans.
- **Colonne 4** : Total des colonnes 1 et 2 : Nombre de personnes déclarant qu'au moins un de leurs parents leur parlait *d'habitude* ou *aussi* la langue lorsqu'ils avaient 5 ans.
- **Colonnes 5** : Le premier chiffre indique le nombre total des personnes déclarant qu'« il leur arrive d'avoir des conversations dans la langue », c'est-à-dire les "locuteurs actifs pratiquants" ; le deuxième indique le nombre de personnes déclarant qu'« il leur arrive d'avoir des conversations dans la langue » parmi celles qui ont déclaré qu'au moins un de leurs parents leur parlait *d'habitude* ou *aussi* la langue lorsqu'ils avaient 5 ans. On voit apparaître ici des personnes qui parlent la langue mais ne l'ont pas reçue de leurs parents. Ces chiffres laissent de côté les "locuteurs actifs potentiels", c'est-à-dire les personnes capables de parler mais qui n'ont pas/plus l'occasion de pratiquer, ou qui sont capables de parler mais qui ont été socialement conditionnées à ne pas parler (concrètement à qui on interdisait d'utiliser la langue lorsqu'ils étaient enfants), cas qui n'est pas exceptionnel.
- **Colonne 6** : Cette colonne donne une "fourchette raisonnable" du nombre de locuteurs<sup>17</sup>. Le chiffre le plus bas est une évaluation incluant les locuteurs actifs potentiels : il est calculé en additionnant le chiffre de la colonne 1 avec le différentiel entre les deux chiffres de la colonne

<sup>16</sup> Il s'agit bien sûr de chiffres extrapolés d'après l'échantillon et non du nombre de personnes ayant effectivement déclaré.

<sup>17</sup> Encore qu'il semble que le breton ait été assez largement sur-déclaré ; en effet, les chiffres obtenus sont sensiblement supérieurs aux estimations les plus optimistes provenant d'autres sources.

6. Le chiffre le plus haut est obtenu en additionnant le chiffre de la colonne 4 avec le différentiel entre les deux chiffres de la colonne 5 ; il représente une évaluation du nombre de personnes ayant une compétence passive plus ou moins importante, sans forcément parler la langue.

• **Colonne 7** : La colonne 7 reprend, à titre de comparaison, des évaluations provenant d'autres sources :

Mais les chiffres de l'enquête Insee-Ined datent de 1999. Ces langues, comme on l'a vu, n'étant plus (ou presque plus) transmises, et la plupart des locuteurs étant âgés, plus on avance dans le temps, plus ils disparaissent rapidement. Les chiffres de 1999 ne sont donc plus valables en 2007.

Il devrait aussi être possible d'évaluer le nombre de locuteurs d'après des données démographiques. Par exemple pour l'occitan, l'observation du terrain permet d'établir que le nombre de locuteurs [79/80] actifs correspond approximativement au nombre de ruraux nés avant 1945, et que les ruraux nés entre 1945 et 1975 ont généralement une bonne compétence passive.

On ne dispose d'aucune donnée sur le nombre de *néo-locuteurs*, c'est-à-dire les personnes ayant appris la langue autrement que par transmission "naturelle". Il ne fait pas de doute que leur nombre est bien loin de compenser la disparition des locuteurs "naturels". Il serait néanmoins intéressant de disposer de telles données, car l'existence de ces néo-locuteurs est révélatrice d'une certaine dynamique sociale.

## Conclusions

Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire depuis qu'a émergé le sentiment que ces langues étaient menacées, il existe en France des mouvements qui s'efforcent de les défendre et de les promouvoir. La plupart d'entre elles, et en particulier l'occitan, ont développé une littérature moderne qui reste très vivante mais peu connue car insuffisamment traduite (on n'a jamais autant écrit en occitan qu'aujourd'hui).

Plusieurs sondages effectués au cours des années écoulées montrent que les Français manifestent un certain attachement pour les langues dites régionales et sont globalement favorables à des mesures de protection ; même si tous ne sont sans doute pas prêts à s'engager activement. C'est ainsi que, en 1994, un sondage effectué par l'IFOP<sup>18</sup> sur un échantillon représentatif de l'ensemble de la population française, montrait que 75 % des français considéraient qu'il était *très* ou *assez* important de défendre les langues dites régionales, 77 % étaient favorables à ce que la France adopte une loi reconnaissant et protégeant ces langues ; la même proportion se prononçait pour l'adhésion de la France à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Il ressort également d'un autre sondage effectué en avril 2000<sup>19</sup>, que 82 % des français sont favorables à la ratification de la Charte européenne et 79 % favorables à une modification constitutionnelle permettant cette ratification.

D'un point de vue sociolinguistique, il ne faut pas oublier que, si le français s'est imposé comme langue écrite il y a cinq siècles dans l'ensemble du territoire<sup>20</sup>, dans les régions allophones géographiquement périphériques (Basse-Bretagne, Pays Basque, Roussillon, Corse) [80/81] et dans tout le Sud de la France (Aquitaine, Limousin, Auvergne,

---

<sup>18</sup> *Les Français et les langues régionales*, IFOP, avril 1994.

<sup>19</sup> Sondage réalisé par l'IFOP les 6 et 7 avril 2000 pour le compte du Comité Alsace-Moselle du Bureau Européen pour les langues minorisées, sur un échantillon de 995 personnes représentatives de la population française.

<sup>20</sup> A l'exception, bien évidemment, des territoires qui ont été intégrés au territoire national après le XVI<sup>e</sup>me siècle : Roussillon et Corse.

Languedoc, Provence) il ne s'est imposé comme langue de l'oralité quotidienne que depuis une centaine d'année dans les villes et depuis moins de cinquante ans dans les campagnes<sup>21</sup>.

Compte tenu du recul des langues minoritaires autochtones, il est légitime de penser que c'est de moins en moins leur présence qui pose un problème à la société française (en tout cas en métropole), mais, de plus en plus, leur absence, génératrice de frustration et de malaise identitaire. Car, même si ces langues ne sont plus transmises dans le cadre familial, leur souvenir est présent, et elles restent des moyens de création. Elles sont aussi des objets de désir. De nombreuses personnes aspirent à une certaine récupération de ces langues qui sont partie intégrante du patrimoine national et de la mémoire collective. Il appartient aux pouvoirs publics, et en particulier à l'État, de répondre à cette aspiration en donnant aux langues minoritaires autochtones, les moyens de leur survie et un espace social nécessaire à leur développement.

## Bibliographie

- ALLIERES (Jacques) 2001. *Manuel de linguistique romane*. Champion, Paris.
- BARBET (Jean-Louis) 2006. « La langue d'oc dans le Cantal », *Lengas* n° 58.
- BEC (Pierre) 1970 - 1971. *Manuel pratique de philologie romane*, Picard, Paris, 2 vol.
- BEC (Pierre) 1995. *La langue occitane*. Coll. "Que Sais-je?" n° 1059. Paris (6ème édition).
- BERGOUNIOUX (Gabriel) 1981. *Histoire sociale de la linguistique en France de 1789 à 1914*, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle sous la direction de Jean -Claude Chevallier, Université de Paris 8.
- BERGOUNIOUX (Gabriel) 1984. « La science du langage en France de 1870 à 1885 : du marché civil au marché étatique », *Langue française*, n° 63, pp. 7-41.
- BERGOUNIOUX (Gabriel) 1997. « L'université et les patois. (1850-1914) », *Lengas* 42, pp. 135-152.
- BERGOUNIOUX (Gabriel) 2005. « Histoire sociale de la linguistique, histoire de la linguistique sociale », Actes des journées d'étude *Pour une histoire sociale des langues de France* (Inalco 30 sept. 1<sup>er</sup> oct. 2004) <http://languesdefrance.nuxit.net/Colloque%20Paris/bergounioux.html> (publication électronique).
- BISTOLFI (Robert) 1999. « Les langues régionales de France ont-elles un avenir ? », *Les idées en mouvement*, n° 70, juin 1999.
- BOTHOREL-WITZ (Arlette) & HUCK (Dominique), « La place de l'allemand en Alsace : entre imaginaire et réalité », in Clairis-Costaouec-Coyos 2000, pp. 85-103.
- [81/82]
- BRANCA (Sonia) 1984. « Espace national et découpage dialectal : deux étapes de la construction de la dialectologie au XIX<sup>ème</sup> siècle », *TRAMES. Actualité de l'histoire de la langue française. Méthodes et documents*, Université de Limoges.
- BROUDIC (Fañch) 1995. *La pratique du breton du XIX<sup>ème</sup> siècle à nos jours*. Presses Universitaires de Rennes.
- BRUN (Auguste) 1924. *Essai historique sur l'introduction du français dans les provinces du Midi de la France*. Champion, Paris.
- BRUN-TRIGAUD (Guylaine) 1990, *Le Croissant, le concept et le mot. Contribution à L'Histoire de la dialectologie française au XIX<sup>ème</sup> siècle*. Université de Lyon III, Lyon 1990.
- CAUBET (Dominique), CHAKER (Salem), SIBILLE (Jean) 2002. *Codification des langues de France* (Actes du colloque « Les langues de France et leur codification : écrits ouverts, écrits divers »), L'Harmattan, Paris.
- CERQUIGLINI (Bernard) dir. 2003. *Les langues de France*. PUF, Paris, 2003.
- CERTEAU (Michel de), JULIA (Dominique) & REVEL (Jacques) 1975. *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire*. Gallimard, Paris.
- CHAMBON (Jean-Pierre) 2002. « Note sur l'âge du proto-gascon ». RLiR, n° 263-264, pp. 473-495.
- CHAMBON (Jean-Pierre) et OLIVIER (Philippe) 2000. « L'histoire linguistique de l'Auvergne et du Velay, notes pour une synthèse provisoire », *Travaux de linguistique et de littérature* (Université de Strasbourg), t. XXXVII, pp. 83-153.
- CLAIRIS (Christos), COSTAUEC (Denis) & COYOS (Jean-Baptiste) eds. 2000. *Langues et cultures régionales de France. Etat des lieux, enseignement, politiques*. Actes du colloque des 11 et 12 juin 1999, Université Paris V, L'Harmattan.
- CLANCHÉ (François) 2002, *Langues régionales, langues étrangères : de l'héritage à la pratique*. Insee première, n° 830. <http://www.insee.fr/fr/ppp/collections.htm>

---

<sup>21</sup> En Alsace, les changements qui ont modifié en profondeur la situation linguistique n'ont eu lieu que dans les années 1970.

- ETIENNE (Bruno), GIORDAN (Henri) & LAFONT (Robert) 1999. *Le temps du pluriel. La France dans l'Europe multiculturelle*. Editions de l'Aube, La-Tour-d'Aigues.
- GLESSGEN (Martin-Dietrich) 2007. *Linguistique romane : Domaines et méthodes en linguistique française et romane*. Armand Colin, Paris.
- GUILLOREL (Hervé) & SIBILLE (Jean) éd. 1993. *Langues, dialectes et écriture : les langues romanes de France, actes du Colloque de Nanterre*, IEO-IPIE, Paris.
- HERAN (François), FILHON (Alexandra) & DEPRez (Christine) 2002, *La Dynamique des langues au fil du XX<sup>ème</sup> siècle. Population et Société*, n° 376. [http://www.ined.fr/publications/pop\\_et\\_soc/index.html](http://www.ined.fr/publications/pop_et_soc/index.html)
- [82/83]
- Ifop 2006. *Pratiques et représentations des langues régionales en Auvergne* : <http://www.ifop.com/europe/sondages/opinionf/pratiqueslanguesregionales.asp>
- Insee 2002. *L'alsacien, deuxième langue régionale de France. Chiffres pour l'Alsace* n° 12. [http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/alsace/publi/cat\\_cpar.htm](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace/publi/cat_cpar.htm)
- Insee 2002. *Langues parlées en Aquitaine : la pratique héritée. 4 pages INSEE Aquitaine*, n° 110, sept. 2002 [http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/aquitaine/publi/accueil\\_public.htm](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/aquitaine/publi/accueil_public.htm)
- Insee 2003. *Langue bretonne et autres langues: pratiques et transmissions. Octant*, n° 92. [http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/bretagne/publi/sommoct.htm](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/bretagne/publi/sommoct.htm)
- Insee 2004. *La richesse linguistique du nord de la France. INSEE Picardie, Relais*, n° 125. [http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/picardie/publi/accueil\\_public.htm](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/picardie/publi/accueil_public.htm)
- Insee 2004. *Langue corse : réception, transmission et pratiques. Economie Corse*, n° 105. [http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/Corse/rfc/docs/ecoc1053.htm](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/Corse/rfc/docs/ecoc1053.htm)
- Institut Médiapluriel 1997. *Pratique et représentations de la langue occitane. Région Aquitaine*. Montpellier.
- Institut Médiapluriel 1998. *Pratique et représentations de la langue occitane. Région Languedoc-Roussillon*. Montpellier.
- Institut Médiapluriel 1991. *Pratique et représentations de la langue occitane. Région Languedoc-Roussillon*. Montpellier.
- Institut Médiapluriel 1998. *Pratique et représentations du catalan. Région Languedoc-Roussillon*. Montpellier.
- Institut Médiapluriel 1993. *Pratique et représentations du catalan. Région Languedoc-Roussillon*. Montpellier.
- Institut Médiapluriel 1998. *Évolutions des langues régionales : occitan 91/97, catalan 93/97, région Languedoc-Roussillon*. Montpellier.
- LEFEVRE (Cécile) & HERAN (François) dir. 2005. *Histoire de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête famille de 1999*, (Coll. les Cahiers de l'INED), Huitième partie : « La transmission familiale des langues » pp. 505 à 569.
- LEONARD (Jean-Léo) & GAILLARD-CORVAGLIA (Antonella), à paraître. *Dialectique de la diversité dialectale ; entre distance et proximité, centralité et latéralité, continuité et rupture typologique. Questions de phonologie et de morphologie maya et fennique analysées en DG (Dialectologie Générale) – avec un supplément d'œil*. Intervention à l'Université de Paris III, 21 décembre 2006.
- La continuité de la langue basque*, 1995. Eusko Jaurlaritz - Gobierno Vasco, Vitoria- Gasteiz. (ouvrage trilingue, basque, espagnol, français).
- La continuité de la langue basque II. Enquête sociolinguistique au Pays Basque*, 1996. Gouvernement basque- Gouvernement de Navarre-Institut culturel basque.
- [83/84]
- Les langues de France. Tribune internationale des langues vivantes*, n° 27, 2000.
- MARCELLESI (Jean-Baptiste) 1984. « La définition des langues en domaine roman ; les enseignements à tirer de la situation corse », *Actes du XVI<sup>e</sup> congrès de linguistique et de philologie romanes*, vol. 5. Aix-en-Provence
- SIBILLE (Jean) 2000. *Les langues régionales*. Coll. Domino, n° 220. Flammarion, Paris.
- SIMONI (Marie-Rose) éd. 2002. « Nouveaux regards sur la variation diatopique », *Revue belge de philologie et d'histoire* 80, fasc. 3.
- TOURTOULON (Charles de) & BRINGUIER (Octavien) 1876. *Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl (avec une carte)*. Imprimerie Nationale, Paris.
- TOURTOULON (Charles de) 1890. *Des dialectes, de leur classification et de leur délimitation géographique*, Ed. Jean Maisonneuve.
- WEBER (Eugen) 1976. *Peasants into Frenchmen: the modernization of rural France, 1870-1914*. Stanford University Press, Stanford (USA). [Traduction française : *La Fin des terroirs : la modernisation de la France rurale, 1870-1914*. Fayard, Paris, 1983].
- [84/85]

.../...

## ANNEXE

1	nbr de personnes déclarant qu'au moins un de leurs parents leur parlait la langue X.			nbr. déclarant pratiquer	fourchette	autres sources
	2	3	4			
	<i>d'habitude</i>	<i>et aussi</i>	Total			
alsacien	652 600	241 000	893 600	545 000 495 000	702 600 ~ 943 600	1 000 000
francique	86 500	62 300	148 800	89 000 76 300	99 200 ~ 161500	200 000 ~ 250 000
basque	82 900	43 100	126 000	81 000 73 000	90 000 ~ 134 000	60 000 ~ 75 000
breton	302 000	397 000	699 000	297 000 251 900	347 100 ~ 746 100	250 000 ~ 300 000
catalan	79 600	93 000	172 600	131 000 96 800	106 800 ~ 206 800	123 000 ~165 000
corse	77 700	109 900	187 600	133 000 110 000	100 700 ~ 210 000	200 000 ~ 150 000
flamand occidental	49 100	64 900	114 000	38 000 31 200	55 900 ~ 75 800	30 000 ~ 100 000
francoprovençal	92 100	134 400	226500	72 000 55 400	108 200 ~ 153 000	60 000 ~ 100 000
occitan	632 900	1 011 800	1 644 700	789 000 608 500	813 400 ~ 1 825 200	2 000 000 ~ 3 000 000
“langues” d'oïl	527 700	816 100	1 343 800	315 000 236 900	605 800 ~ 1 421 900	?

(Source, colonnes 1 à 5 : Ined. Les chiffres de la colonne 7 sont cités dans Sibille (2000) et reprennent différentes sources).